

Les opérateurs du commerce extérieur

Année 2022

Publié le 07/04/2023

En 2022, les exportations de biens depuis la France ont été réalisées par 145 700 opérateurs (unités légales). Ce nombre augmente fortement par rapport à 2021 : +10 300 après +5 800 en 2021. On dénombre ainsi, en 2022, 41 600 nouveaux exportateurs (« entrants ») et 31 300 opérateurs qui ont cessé d'exporter (« sortants »).

Afin de refléter au mieux l'activité industrielle et commerciale sur le territoire économique de la France, les sociétés « résidentes », c'est-à-dire excluant les sociétés étrangères non immatriculées au registre du commerce et des sociétés, sont désormais mises en évidence dans la présentation des résultats. Ainsi, parmi les 10 300 opérateurs supplémentaires sur un an en 2022, les deux tiers environ (6 400) sont « résidents » en France, le tiers restant (3 900) étant des opérateurs étrangers « non-résidents ». A l'inverse, durant la période 2018-2021, ce sont les unités non-résidentes qui ont porté l'essentiel de la hausse du nombre total d'exportateurs.

Les 100 premiers opérateurs (soit moins de 0,1 % des opérateurs) exportent 39 % du montant total exporté en 2022, après 38 % l'année précédente. Le nombre des opérateurs exportateurs vers l'Union européenne reste quasi-stable sur un an (-0,4 %). A contrario, ils sont nettement plus nombreux à exporter vers l'Europe hors UE (+9,1 %, soit 5 600 de plus) et l'Amérique (+11,3 %, soit 3 900 de plus qu'en 2021).

Par taille d'entreprise au sens économique, les grandes entreprises représentent moins de 0,3 % du nombre total d'entreprises exportatrices, mais réalisent 53 % des exportations de biens en 2022. A l'inverse, les PME et microentreprises qui représentent 96 % des entreprises exportatrices, ne réalisent que 12 % des ventes à l'étranger.

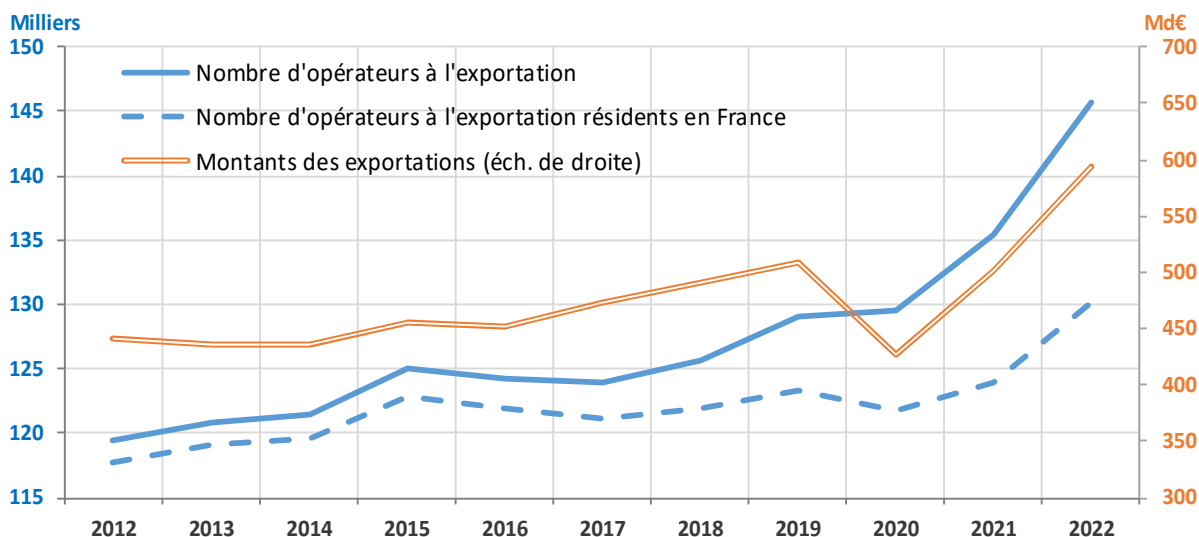
Avertissement : en raison de la mise en œuvre début 2022 de l'enquête mensuelle sur les échanges de biens intra-UE (EMEBI) qui a remplacé la déclaration d'échanges de bien (DEB), la méthode d'estimation des caractéristiques des opérateurs exportant à l'intra-UE a changé. Ces changements méthodologiques concernent les répartitions par produit et par zone géographique de cette publication.

Les opérateurs du commerce extérieur à l'exportation

Le nombre d'opérateurs à l'exportation, en particulier des résidents en France, accélère nettement

En 2022, le nombre d'exportateurs de biens enregistré en France¹ est en forte hausse. Il augmente de 10 300 unités (après +5 800 en 2021), pour atteindre 145 700. Il dépasse ainsi son précédent record de 135 400 en 2021. Le montant total exporté progresse de 18 % sur l'année, pour atteindre 594 milliards d'euros (graphique 1), une hausse d'ampleur équivalente à celle enregistrée en 2021 (+17%).

1. ÉVOLUTION ANNUELLE DU NOMBRE D'OPÉRATEURS À L'EXPORTATION ET DES MONTANTS EXPORTÉS

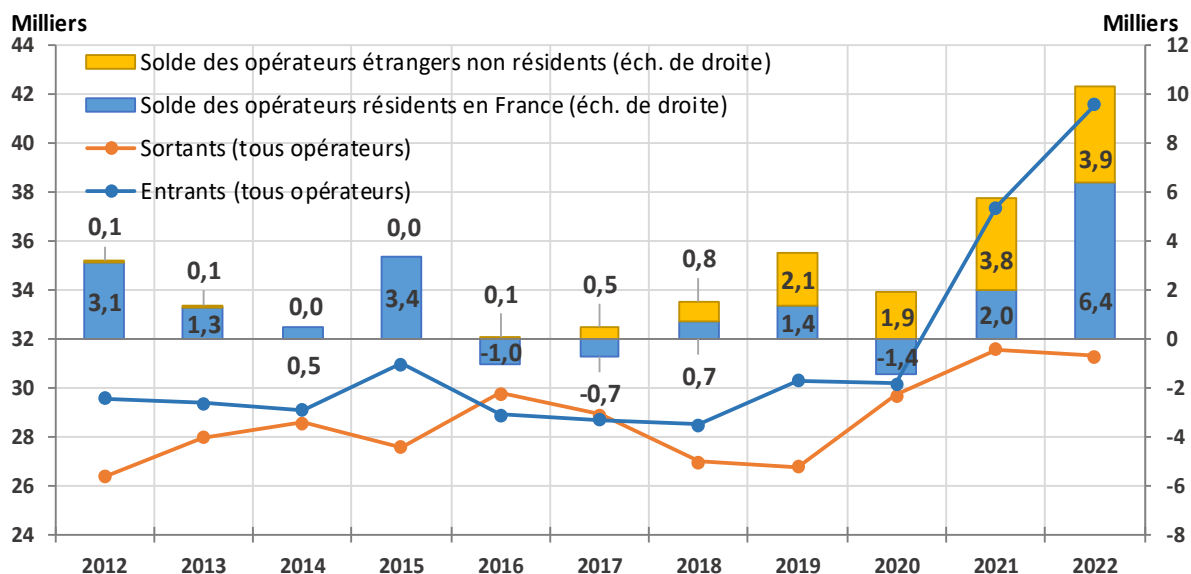


Source : DGDDI/DSECE (y compris matériel militaire et estimation des opérateurs non enquêtés)

Cette hausse est portée en 2022 par celle des opérateurs résidents

Parmi les 10 300 opérateurs supplémentaires en 2022, les deux-tiers (soit 6 400 unités légales ; graphique 2) sont résidents en France (encadré 1). A l'inverse, sur la période 2018-2021, la hausse du nombre d'opérateurs étrangers non-résidents, c'est-à-dire qui sont non immatriculés au registre du commerce et des sociétés, surpassait celle des opérateurs résidents en France (cf. focus pour plus de détails).

2. ÉVOLUTION DU NOMBRE D'OPÉRATEURS « ENTRANTS » ET « SORTANTS » À L'EXPORTATION



Source : DGDDI/DSECE (y compris matériel militaire et estimation des opérateurs non enquêtés)

¹ Dans toute cette publication, les nombres d'opérateurs et les montants d'exportations associés englobent, sauf indication contraire, les unités légales enregistrées en France dans le répertoire SIRENE. Sont notamment exclues de ces statistiques, les unités légales monégasques (encadré 1).

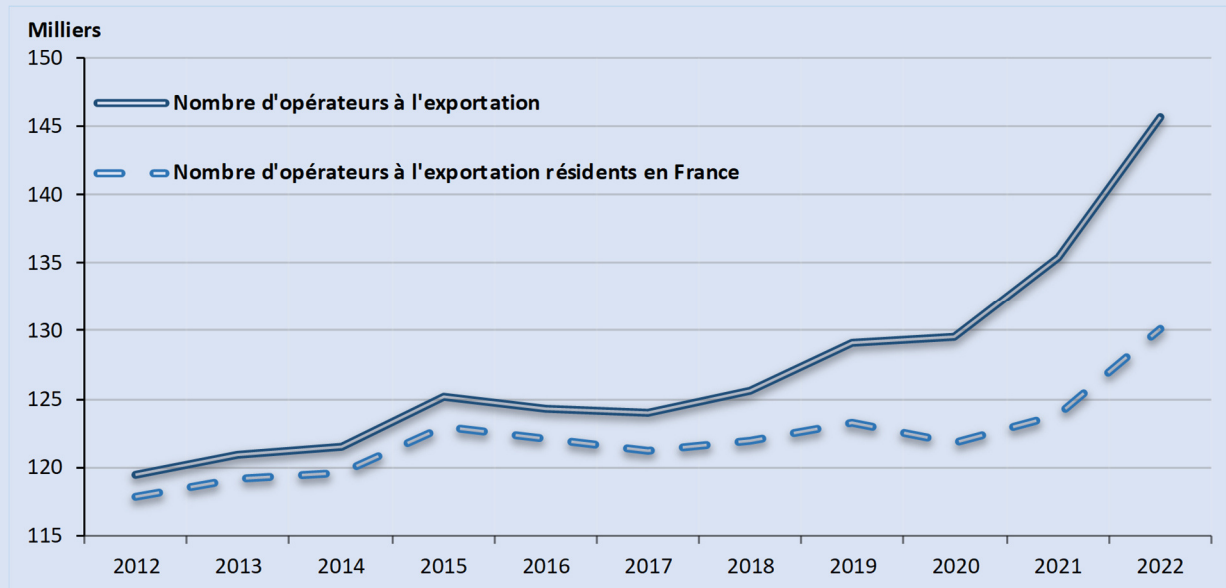
Un nombre d'entrants particulièrement important sur l'année

En 2022, environ 41 600 opérateurs commencent ou reprennent une activité d'exportation, alors que 31 300 l'ont cessée (graphique 2). Cela représente, respectivement, 4 200 exportateurs « entrants »² de plus qu'en 2021, et 300 exportateurs « sortants »² de moins. Le taux d'exportateurs « sortants »² diminue, passant de 23 % en 2021 à 21 % en 2022, et celui des « entrants »² augmente légèrement, passant de 28 % à 29 % sur la même période.

FOCUS : DEPUIS 2018, LA HAUSSE DU NOMBRE D'EXPORTATEURS EST PORTEE PAR LES UNITES ETRANGERES NON-RESIDENTES

Les opérateurs étrangers « non-résidents » sont des sociétés étrangères non immatriculées au registre du commerce et des sociétés (catégorie juridique 3220 ; encadré 1) et qui, de ce fait, n'ont aucune activité industrielle ou commerciale sur le territoire national. Leur démographie, notamment ces 5 dernières années, est donc davantage susceptible d'être influencée par des évolutions réglementaires que par l'activité économique nationale. La comparaison des nombres de sociétés « résidentes » et « non-résidentes » permet donc d'enrichir l'analyse de la statistique des nombres d'opérateurs à l'exportation.

F1. NOMBRE D'OPERATEURS A L'EXPORTATION



Depuis 2018, la forte tendance haussière du nombre des opérateurs exportant des biens (+3,8 % par an, en moyenne de 2018 à 2022 ; graphique F1) contraste avec l'atonie des années antérieures (+0,6 % par an en moyenne de 2013 à 2017). Ce dynamisme est en grande partie lié aux fortes entrées d'opérateurs étrangers non-résidents que l'on observe depuis 2018. Ainsi, sur la période 2018-2022, la croissance annuelle moyenne du nombre total d'exportateurs chute à 1,7 % en se restreignant aux seuls opérateurs résidents, soit moins de la moitié des 3,8 % du total.

En 2017, ces unités non-résidentes représentaient 2,3 % de l'ensemble des opérateurs à l'exportation (soit 2 800). Depuis leur nombre n'a cessé d'augmenter et s'est établi à 15 500, soit 10,3 % des opérateurs exportateurs en 2022. Bien que leur nombre ait fortement augmenté ces 5 dernières années, la part des montants exportés par ces entreprises n'a que très peu évolué passant de 12,3 % des valeurs exportées en 2017 à 13,8 % en 2022. Les faibles montants exportés par ces nouveaux opérateurs non-résidents pourraient s'expliquer par une surreprésentation de ceux-ci dans le secteur de la vente à distance (e-commerce). Ces opérateurs effectuent principalement des expéditions de biens vers des particuliers au sein de l'UE. Au total, le nombre d'opérateurs exportateurs dans ce secteur a été multiplié par 6 en 5 ans –passant de 2 300 en 2017 à 16 200 en 2022, sous l'impulsion de ces opérateurs non-résidents.

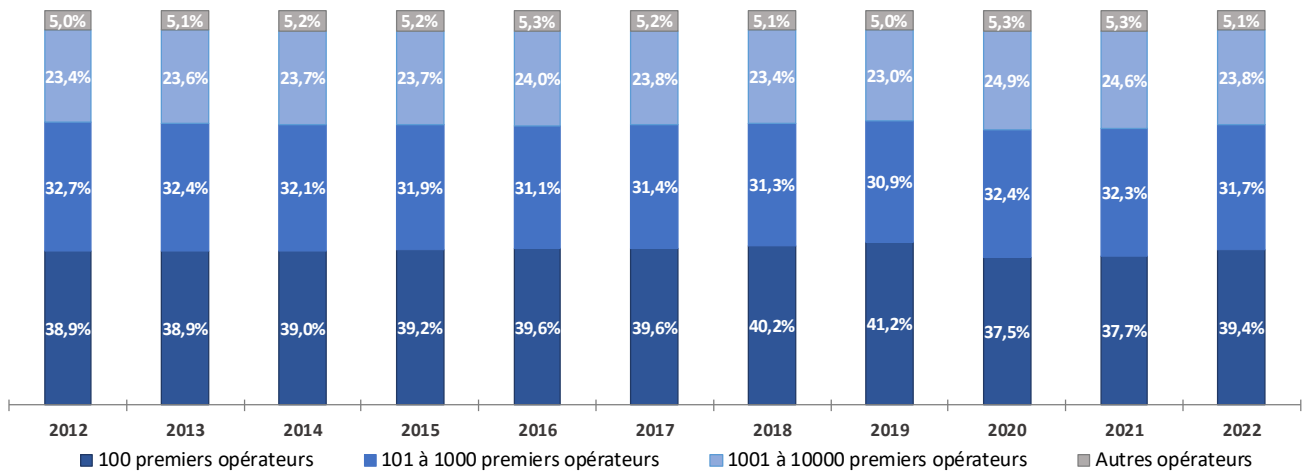
La forte augmentation du nombre de sociétés étrangères non-résidentes exportatrices pourrait être liée à des évolutions réglementaires. Notamment, elle intervient concomitamment à la publication le 30 juillet 2018 de la nouvelle définition douanière de l'exportateur par la Commission Européenne, et son entrée en vigueur en France à compter du 1^{er} mai 2020, qui oblige les exportateurs étrangers à être identifiés à la TVA en France.

² Cf. encadré 1 des définitions

L'appareil exportateur français reste concentré

Après avoir chuté en 2020, la part des 100 premiers exportateurs (qui représentent moins de 0,1 % du nombre total d'exportateurs) dans le total des montants exportés s'est très légèrement redressée en 2021, puis plus nettement en 2022 : elle s'établit à 39 % des exportations de biens, après 38 % en 2021 (graphique 3). Les 1 000 premiers (moins de 1 % des exportateurs), concentrent 71 % des valeurs exportées (soit un point de plus qu'en 2021), ce qui représente en moyenne 410 millions par opérateur sur l'année. À l'opposé, les opérateurs classés au-delà du 10 000^e rang (93 % des exportateurs) réalisent seulement 5 % des ventes à l'étranger (proportion stable sur les 10 dernières années), pour un montant annuel moyen d'environ 218 milliers d'euros par opérateur.

3. CONCENTRATION DE L'APPAREIL EXPORTATEUR FRANÇAIS SELON LA PART DU MONTANT EXPORTÉ

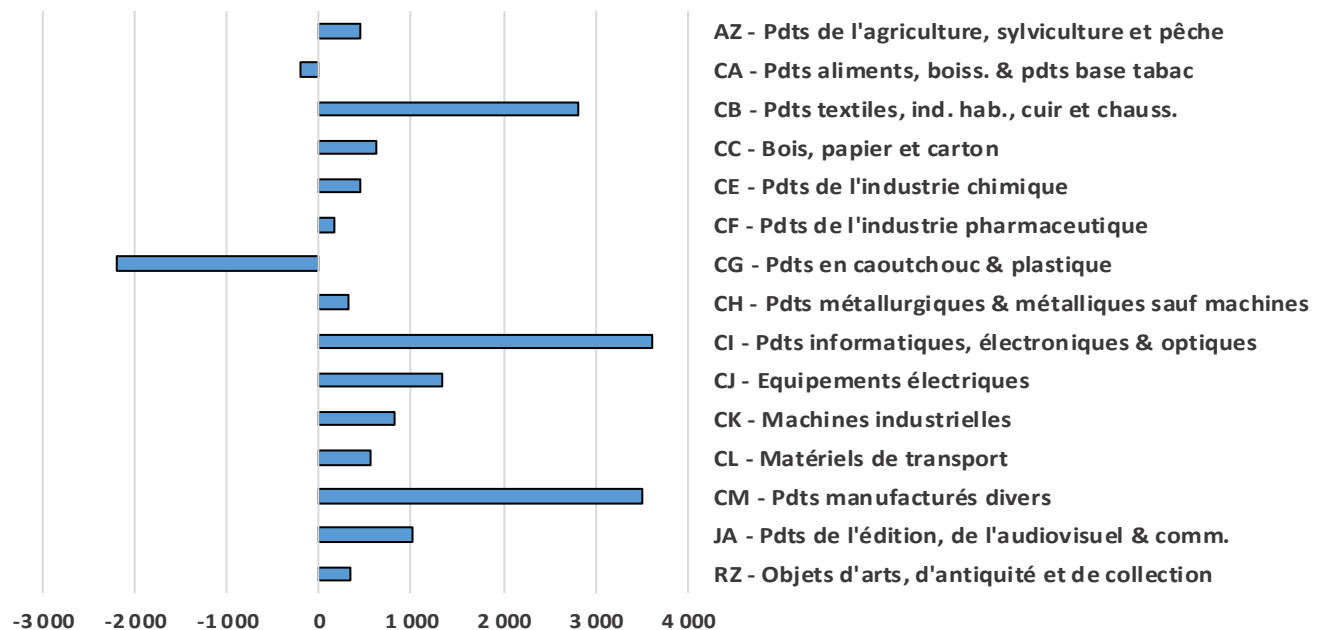


Source : DGDDI/DSECE (y compris matériel militaire et estimation des opérateurs non enquêtés)

Sur l'année, le nombre d'opérateurs augmente pour la plupart des produits exportés

En répartissant les opérateurs selon la nature des produits échangés (graphique 4), leur nombre augmente pour presque toutes les familles de produits mais plus particulièrement pour les produits informatiques, électroniques et optiques (+3 600), ainsi que les produits manufacturés divers (+3 500) et les produits textiles, habillement, cuir (+2 800). À l'inverse, le nombre d'exportateurs diminue pour les produits en caoutchouc et plastique (-2 200) et, dans une moindre mesure, les produits alimentaires (-200).

4. ÉVOLUTION DU NOMBRE D'EXPORTATEURS SELON LA NATURE DES PRODUITS ÉCHANGÉS³ (A38)



Source : DGDDI/DSECE (y compris matériel militaire et estimation des opérateurs non enquêtés)

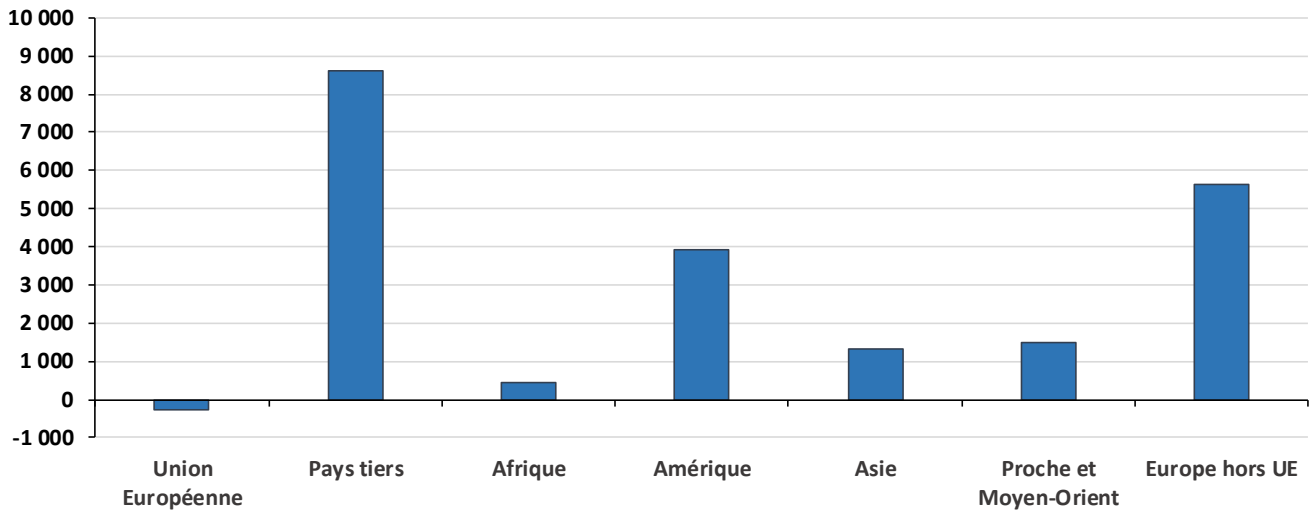
³ Seuls les 15 principaux produits au niveau A38 de la nomenclature NA (cf. Encadré 1) sont représentés.

Par zone géographique, le nombre d'exportateurs baisse légèrement vers l'Union-européenne

En 2022, le nombre d'exportateurs qui échangent avec l'Union européenne (UE) diminue de 300, alors qu'il augmente nettement vers toutes les zones « tierces », c'est-à-dire en dehors de l'UE : l'ampleur de ces hausses est très variable (graphique 5), elle est plus élevée vers l'Europe hors UE (+5 600) ainsi que vers la zone Amérique (+3 900), et est plus modérée vis-à-vis de l'Afrique (+400).

5. ÉVOLUTION DU NOMBRE D'EXPORTATEURS SELON LA DESTINATION GÉOGRAPHIQUE ET LA TAILLE

Variation du nombre d'exportateur



Source : DGDDI/DSECE (y compris matériel militaire et estimation des opérateurs non enquêtés)

Encadré 1 : méthodologie, définitions et nomenclatures

1. Définitions

Les opérateurs désignés dans cette publication comme « non-résidents » sont des sociétés étrangères qui exportent des biens depuis la France. Ces sociétés sont enregistrées au répertoire SIRENE car elles réalisent des opérations qui relèvent de la TVA en France. Cependant, elles ne sont pas immatriculées au registre du commerce et des sociétés (RCS) et ne possèdent pas d'établissement stable sur le territoire national. Elles sont repérées grâce à la catégorie juridique 3220 (cf. <https://www.insee.fr/fr/information/2028129> pour plus de détails). A l'inverse, on désigne comme **résident**, un opérateur enregistré au répertoire SIRENE et au RCS, repéré par une catégorie juridique différente de 3220.

On appelle « entrant » un opérateur ou une entreprise qui réalise au moins une exportation au cours de l'année N mais qui n'exportait pas l'année N-1.

On appelle « sortant » un opérateur ou une entreprise qui a réalisé au moins une exportation cours d'une année N-1 mais qui n'exporte plus l'année N.

Le taux d'exportateurs « entrants » (respectivement « sortants ») pour l'année N est défini comme le nombre d'opérateurs « entrants » (resp. « sortants ») de l'année N rapporté au nombre total d'exportateurs de l'année N.

Un pays tiers (resp. zone tierce) correspond à un pays (resp. zone) se situant hors Union européenne.

2. Concepts

Le périmètre du bilan sur les opérateurs du commerce extérieur concerne tous les échanges de biens déclarés de la France vers des pays de l'Union européenne ou des pays tiers. Les opérateurs sont comptés en unités légales : un numéro SIREN affecté par l'Insee correspond à une unité légale. Ce contour ne correspond donc pas nécessairement à la notion d'entreprise au sens de la loi de modernisation de l'économie de 2008 (cf. encadré 2), qui elle est utilisée dans l'analyse par taille des entreprises.

S'agissant des flux à l'intra-UE, à compter du 1^{er} janvier 2022, la Déclaration d'échanges de biens (DEB) a été remplacée par deux procédures de collecte séparées : l'enquête statistique mensuelle sur les échanges de biens intra-UE (EMEBI) et l'état récapitulatif TVA concernant les livraisons de biens intra-UE. Tous les opérateurs qui ont exporté (ou importé) des biens vers (respectivement depuis) l'Union européenne sont tenus de déposer un état récapitulatif TVA concernant ces livraisons de biens intra-UE. De plus, les opérateurs (personnes morales ou physiques) qui sont enquêtés sont soumis à l'obligation de réponse à l'enquête statistique mensuelle sur les échanges de biens intra-UE (EMEBI) (cf. pour plus de détails : <https://www.douane.gouv.fr/fiche/comment-remplir-sa-reponse-lenquete-mensuelle-statistique-sur-les-echanges-de-biens-intra-ue>).

S'agissant des flux vers les pays tiers, ils sont identifiés à partir des Documents Administratifs Uniques (DAU) déposés par les opérateurs auprès de la Douane, en amont du franchissement de la frontière par la marchandise (cf. pour plus de détails : <https://www.douane.gouv.fr/fiche/limport-ou-llexport-une-obligation-declarer-sa-marchandise>).

3. Nomenclatures

Les DAU et l'enquête EMEBI collectent l'information sur les produits exportés selon la Nomenclature Combinée à 8 chiffres (NC8). Cette nomenclature est le prolongement au sein de l'Union Européenne du Système harmonisé (SH), nomenclature internationale. Elle se décompose en environ 10 000 rubriques. Les données statistiques sur les opérateurs sont diffusées selon les regroupements A38 et A129 qui sont des nomenclatures utilisées par les comptes nationaux européens.

4. Changements méthodologiques à compter de 2022

A compter de la publication se rapportant aux nombres d'opérateurs à l'exportation en 2022, la méthodologie d'estimation des caractéristiques des opérateurs exportant à l'intra-UE mais qui sont en dehors de l'échantillon de l'enquête EMEBI a évolué. En effet, afin de prendre en compte la mise œuvre de l'EMEBI qui a induit la suppression du seuil déclaratif à 460 000 euros à partir du 1^{er} janvier 2022, un changement méthodologique a été effectué. Le pays de destination des biens est estimé par celui de l'acquéreur déclaré par l'opérateur dans son état récapitulatif fiscal. La méthode du plus proche voisin est utilisée pour estimer au mieux les biens exportés par les opérateurs qui ne sont pas enquêtés. Cette méthode implique de regrouper tous les opérateurs en fonction de leur activité économique. Les facteurs de distribution sont calculés au niveau des groupes d'activité (code APE) au niveau du pays de destination et en considérant les opérateurs enquêtés pour lesquels des données par produit sont disponibles. Les biens exportés sont estimés pour les opérateurs non enquêtés en fonction du groupe d'activité économique auquel ils appartiennent. Il est supposé que tous les opérateurs appartenant au même groupe d'activité ont des schémas commerciaux similaires. Elle remplace la méthode "just above threshold trade" qui repose sur l'hypothèse que la distribution des échanges commerciaux par pays et nature de produits des opérateurs qui sont sous le seuil est similaire à celle qui est observée pour les opérateurs qui ont des montants d'échanges dans un intervalle au-dessus mais proche de ce seuil.

Ces changements méthodologiques concernent les répartitions par produit (graphique 4) et par zone géographique (graphique 5).

Ce changement de méthodologie ne concerne que les données intra-UE, la collecte des échanges extra-communautaires est toujours réalisée à partir de l'ensemble des documents administratifs uniques (DAU).

Par ailleurs, compte tenu de leur spécificité, l'évolution des nombres d'opérateurs étrangers « non-résidents » sera dorénavant précisée en complément de celle, habituelle, des nombres d'opérateurs à l'exportation. En effet, au vu de leur catégorie juridique, ces opérateurs étrangers n'ont aucune activité industrielle ou commerciale sur le territoire national. Leur démographie, notamment ces 5 dernières années, est donc davantage susceptible d'être influencée par des évolutions réglementaires que par l'activité économique nationale. La comparaison des nombres de sociétés « résidentes » et « non-résidentes » permet donc d'enrichir l'analyse de la statistique des nombres d'opérateurs à l'exportation.

Enfin, une autre évolution est apportée à la méthodologie de dénombrement d'opérateurs à l'exportation. Les échanges sur le territoire monégasque qui jusqu'alors faisaient partie de cette statistique n'y sont désormais plus comptabilisés. En effet, afin de les rendre plus comparables à l'activité économique en France, les statistiques des nombres d'opérateurs à l'exportations sont dorénavant limitées au seul territoire économique français tel que défini par l'Insee, c'est-à-dire se limitant à l'hexagone et aux départements-régions d'outre-mer. Ainsi, les échanges extérieurs de biens se déroulant en principauté de Monaco sont exclus de ces statistiques, bien que territoire fasse partie du territoire douanier de la France. Cette modification du champ géographique-réalisée rétrospectivement sur le passé jusqu'en 2015- n'a toutefois qu'un impact très limité sur cette statistique, le nombre d'opérateurs monégasques n'excédant pas les 300 sur un an entre 1993 et 2014.

Les tableaux présents dans ce bilan sont téléchargeables depuis :

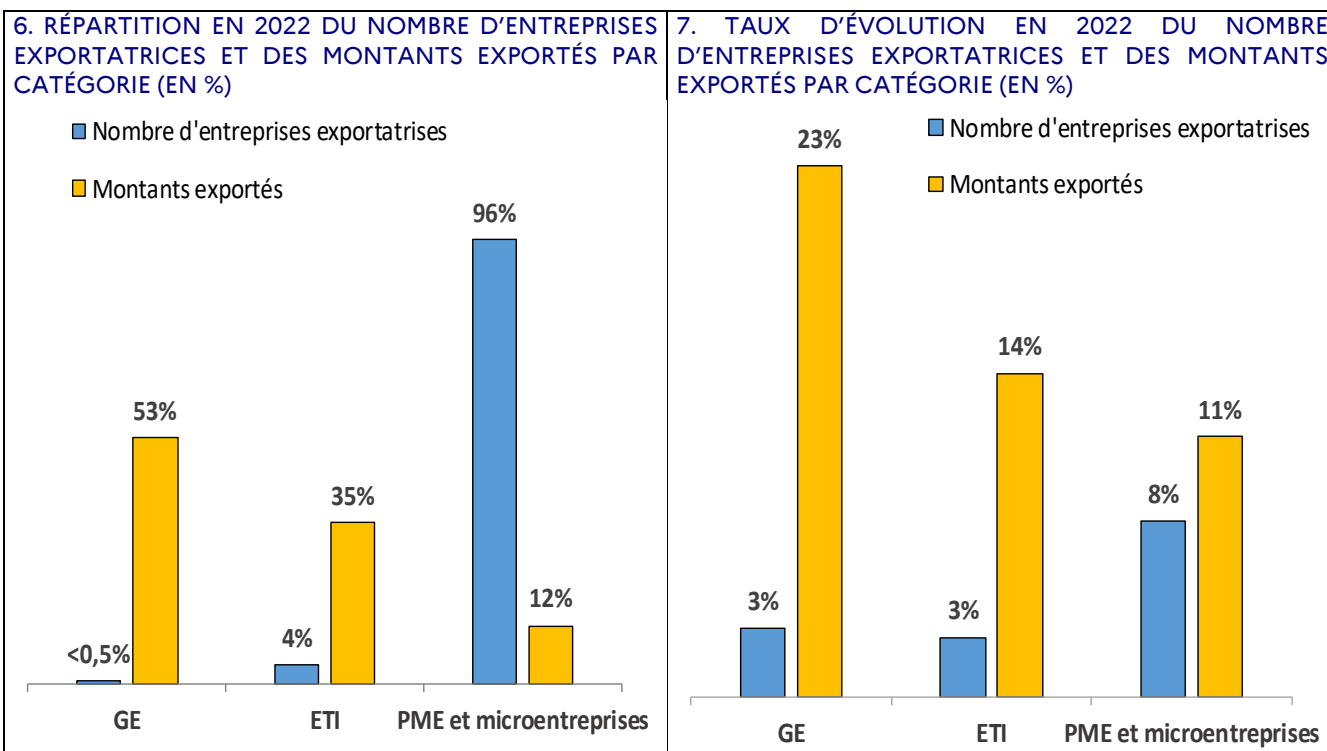
https://lekiosque.finances.gouv.fr/fichiers/Etudes/thematiques/Data-Publi-An-Exportateurs_A2022.xlsx

Analyse par taille des entreprises exportatrices

L'analyse par taille d'entreprise ci-après se base sur la **définition de l'entreprise au sens économique**, telle que décrite par la loi de modernisation de l'État de 2008 (encadré 2).

Minoritaires en nombre, les grandes entreprises réalisent plus de la moitié des exportations

Bien que les grandes entreprises (GE ; encadré 2) représentent moins de 0,5 % du nombre total d'entreprises exportatrices, elles effectuent 53 % des exportations de biens en 2022 (graphique 6), contre 52 % en 2021. Les entreprises de taille intermédiaire (ETI), représentent 4 % des exportateurs et exportent 35 % des montants. A l'inverse, les PME et microentreprises qui représentent 96 % des entreprises exportatrices, ne réalisent que 12 % des ventes à l'étranger.



Source : DGDDI/DSECE (y compris matériel militaire et estimation des opérateurs non enquêtés)

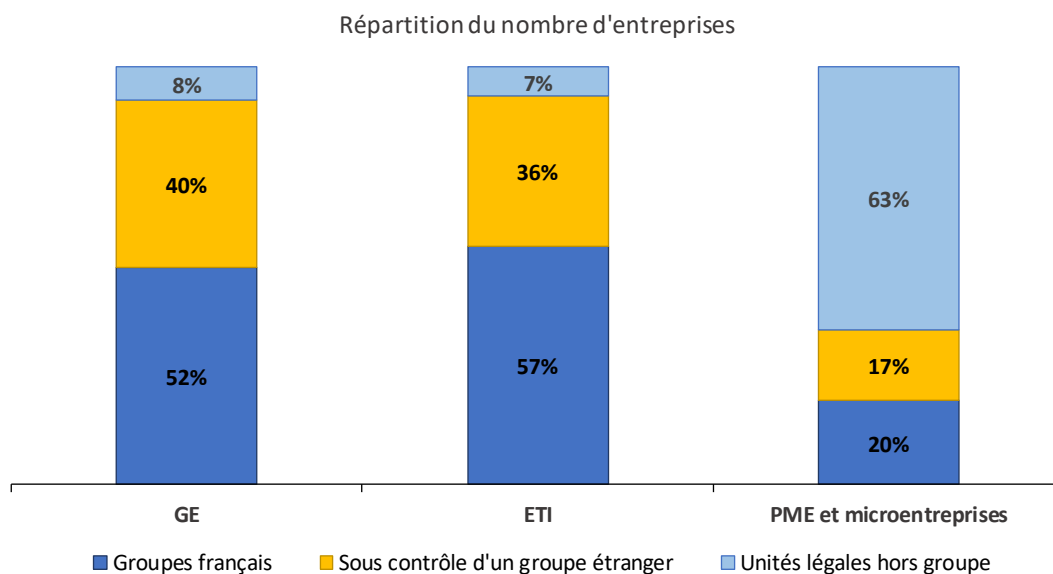
La hausse du nombre d'exportateurs bénéficie aux trois catégories d'entreprises mais plus particulièrement aux plus petites

Le nombre de PME et microentreprises a progressé de 8 % en 2022, contre 3 % à la fois pour les GE et pour les ETI (graphique 7). Toutefois, en valeur les exportations des GE sont bien plus dynamiques que celles des autres catégories d'entreprises. Elles augmentent fortement sur l'année 2022 (+23 %), soit davantage que pour les ETI (+14 %) et que pour les PME et microentreprises (+ 11 %).

Le poids des filiales étrangères dans le commerce extérieur français reste important en 2022

Les entreprises sous contrôle d'un groupe étranger effectuent en 2022 une part importante des exportations françaises. Elles représentent 40 % des GE et 36 % des ETI exportatrices (graphique 8).

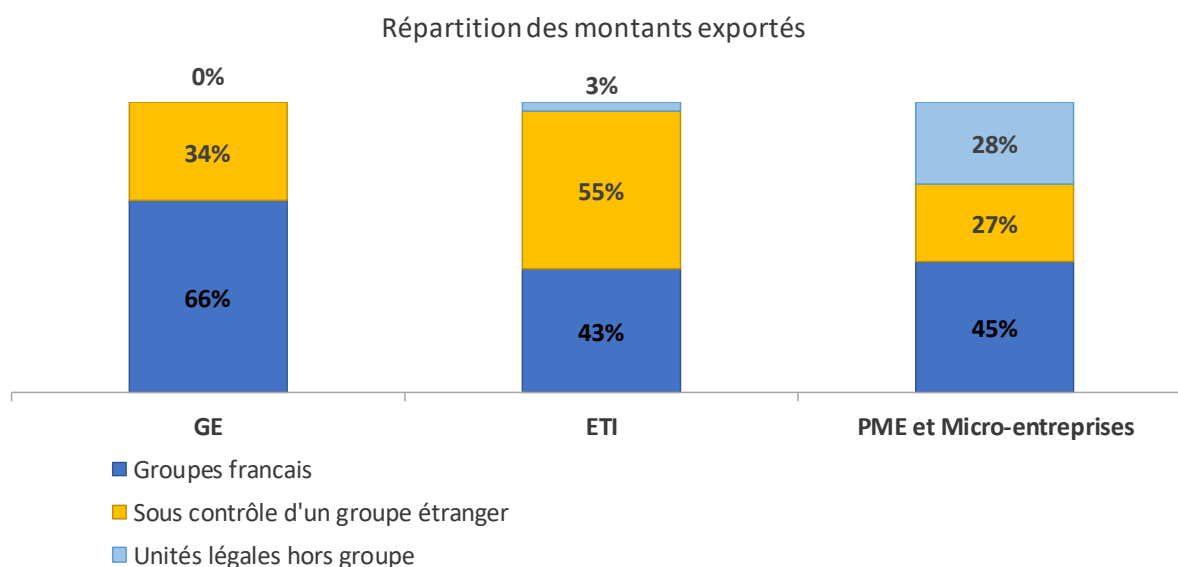
8. RÉPARTITION DES ENTREPRISES EXPORTATRICES SELON LEUR CATÉGORIE ET LE TYPE DE CONTRÔLE EN 2022



Source : DGDDI/DSECE (y compris matériel militaire et estimation des opérateurs non enquêtés)

En outre, elles réalisent également une part importante des montants d'exportation : 34 % du montant à l'exportation des GE et 55 % de celui des ETI (graphique 9).

9. RÉPARTITION DES MONTANTS EXPORTÉS SELON LA CATÉGORIE D'ENTREPRISE ET LE TYPE DE CONTRÔLE EN 2022



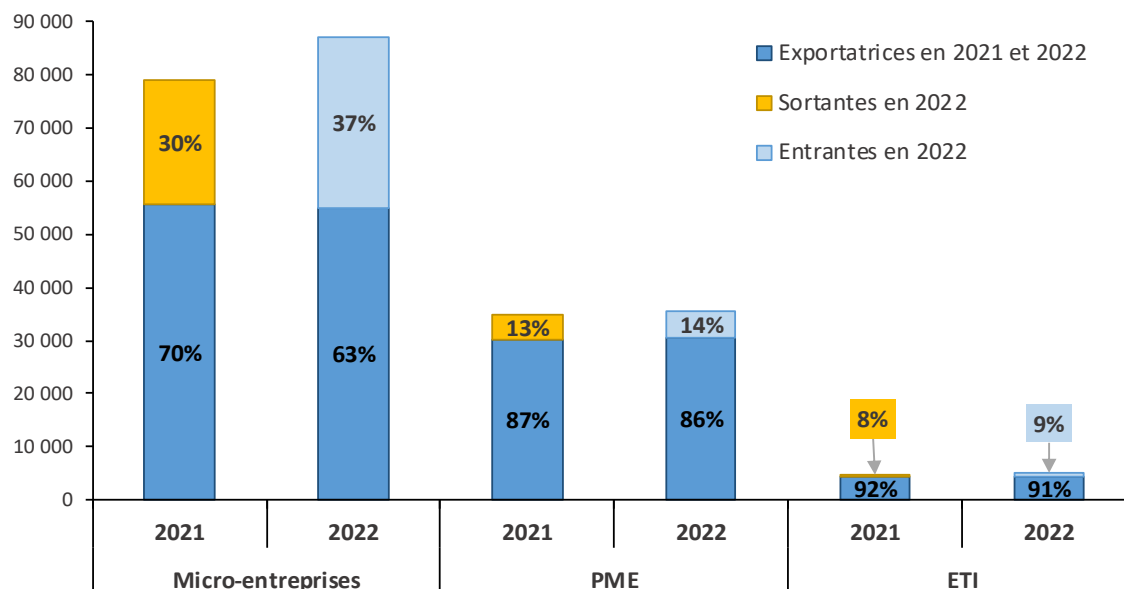
Source : DGDDI/DSECE (y compris matériel militaire et estimation des opérateurs non enquêtés)

Un renouvellement toujours très important des microentreprises

En 2022, le renouvellement des opérateurs à l'exportation est particulièrement important pour les microentreprises. Les « sortantes » représentent, en 2022, 30 % du nombre des microentreprises ayant exporté en 2021 ; les « entrantes » en 2022 représentent 37 % des microentreprises exportant en 2022 (graphique 10).

En comparaison, au sein des PME ces proportions sont bien moindres (respectivement 13 % et 14 %) ; et elles le sont encore moins pour les ETI (respectivement 8 % et 9 %). Au total sur l'ensemble des catégories, si les entreprises « entrantes » en 2022 représentent 29 % des entreprises exportatrices, elles ne réalisent que 0,5 % des montants exportés sur l'année ; les entreprises « sortantes » représentaient 24 % des entreprises exportatrices en 2021 et 0,4 % des montants exportés de cette année.

10. ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENTREPRISES EXPORTATRICES « ENTRANTES » ET « SORTANTES » PAR CATÉGORIE

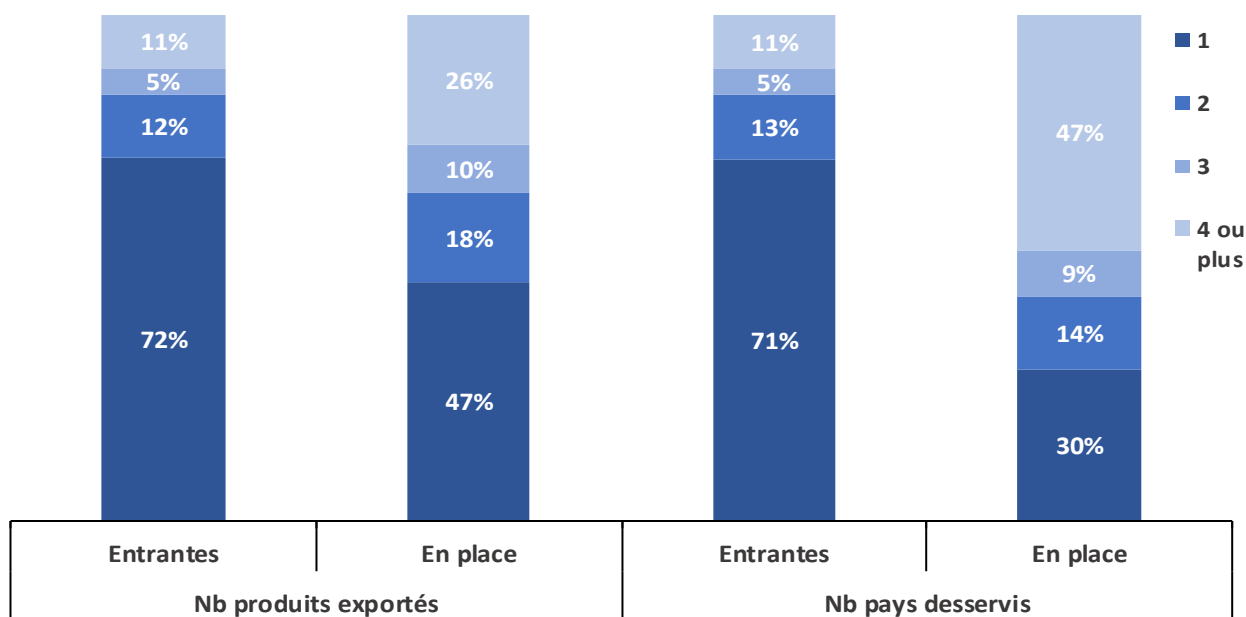


Source : DGDDI/DSECE (y compris matériel militaire et estimation des opérateurs non enquêtés)

Des entreprises « entrantes » spécialisées

La majorité des entreprises « entrantes » en 2022 n'exportent qu'un seul type de produit (selon la nomenclature A129)⁴, et vers seulement un pays. Ainsi 72 % des entreprises « entrantes » n'exportent qu'un seul type de produit contre 47 % des entreprises « en place » (c'est-à-dire qui ont déjà exporté l'année précédente), et 71 % des « entrantes » n'exportent que vers un seul pays tandis que seules 30 % des entreprises « en place » sont dans ce cas.

11. RÉPARTITION DU NOMBRE D'ENTREPRISES EXPORTATRICES « ENTRANTES » ET « EN PLACE » SELON LE NOMBRE DE PRODUITS⁴ EXPORTÉS ET SELON LE NOMBRE DE PAYS DESSERVIS



Source : DGDDI/DSECE (y compris matériel militaire et estimation des opérateurs non enquêtés)

⁴ A compter du bilan portant sur l'année 2022, suite au changement méthodologique d'estimation des biens exportés, une famille de produit correspond dorénavant à un poste du niveau A129 de la NA. Dans les publications précédentes, cette répartition était calculée à partir de la Nomenclature Combinée à 8 chiffres (voir encadré 1).

Encadré 2 : éléments méthodologiques sur les entreprises au sens de la LME

Le décret 2008-1354 d'application de la loi (loi n° 2008-776 du 4 août 2008) de modernisation de l'économie (LME) de 2008 définit l'entreprise comme « la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes ».

Pour repérer les entreprises au sens de la LME, l'Insee identifie les entités disposant d'une « certaine autonomie » et se livrant à des activités économiques distinctes. Chaque entreprise ainsi définie comporte une ou plusieurs unités légales. Ces entreprises peuvent être indépendantes ou sous contrôle d'un groupe français ou étranger. L'Insee fournit le contour des entreprises et leurs caractéristiques, notamment la catégorie d'entreprise.

La catégorie d'entreprise est définie par l'Insee pour représenter la taille de l'entreprise, en fonction notamment de l'effectif salarié et du chiffre d'affaires de l'entreprise statistique (cf. :

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3303564?sommaire=3353488#definition-5>).

Pour en savoir plus, voir la nouvelle diffusion des statistiques structurelles d'entreprises – Rapport du groupe de travail du Cnis n° 157, octobre 2019 : <https://www.cnis.fr/wp-content/uploads/2020/01/Rapport-n%C2%B0-157.pdf>

Directrice de la publication : Isabelle BRAUN-LEMAIRE

Département des statistiques et des études du commerce extérieur - 11, rue des deux communes 93558 Montreuil Cedex

Mél : diffusion.stat@douane.finances.gouv.fr

ISSN 1242-0336 - Reproduction autorisée avec mention d'origine et de date – v6

